

D2025-204

Formulaire de déclaration

Liaison par autocar ≤ 100 km

Version janvier 2023



A savoir

- Saisissez directement vos données sur ce formulaire
- Précisez le nom des fichiers si vous souhaitez joindre des pièces au dossier
- Envoyez-le **au format PDF** accompagné des pièces jointes :
 - par mail à procedure@autorite-transport.fr

Le formulaire de déclaration se décompose en deux parties :

- Une partie regroupant les éléments obligatoires, demandés expressément à l'article R. 3111-43 du code des transports ou, le cas échéant, à l'article R. 3111-45 du même code dans l'hypothèse d'une modification d'un service existant, qui a vocation à être publiée;
- Une deuxième partie regroupant des éléments complémentaires, souhaités par l'Autorité pour faciliter le traitement de la déclaration par ses services, qui n'a pas vocation à être publiée.

DÉCLARATION – LIAISON PAR AUTOCAR ≤ 100 km

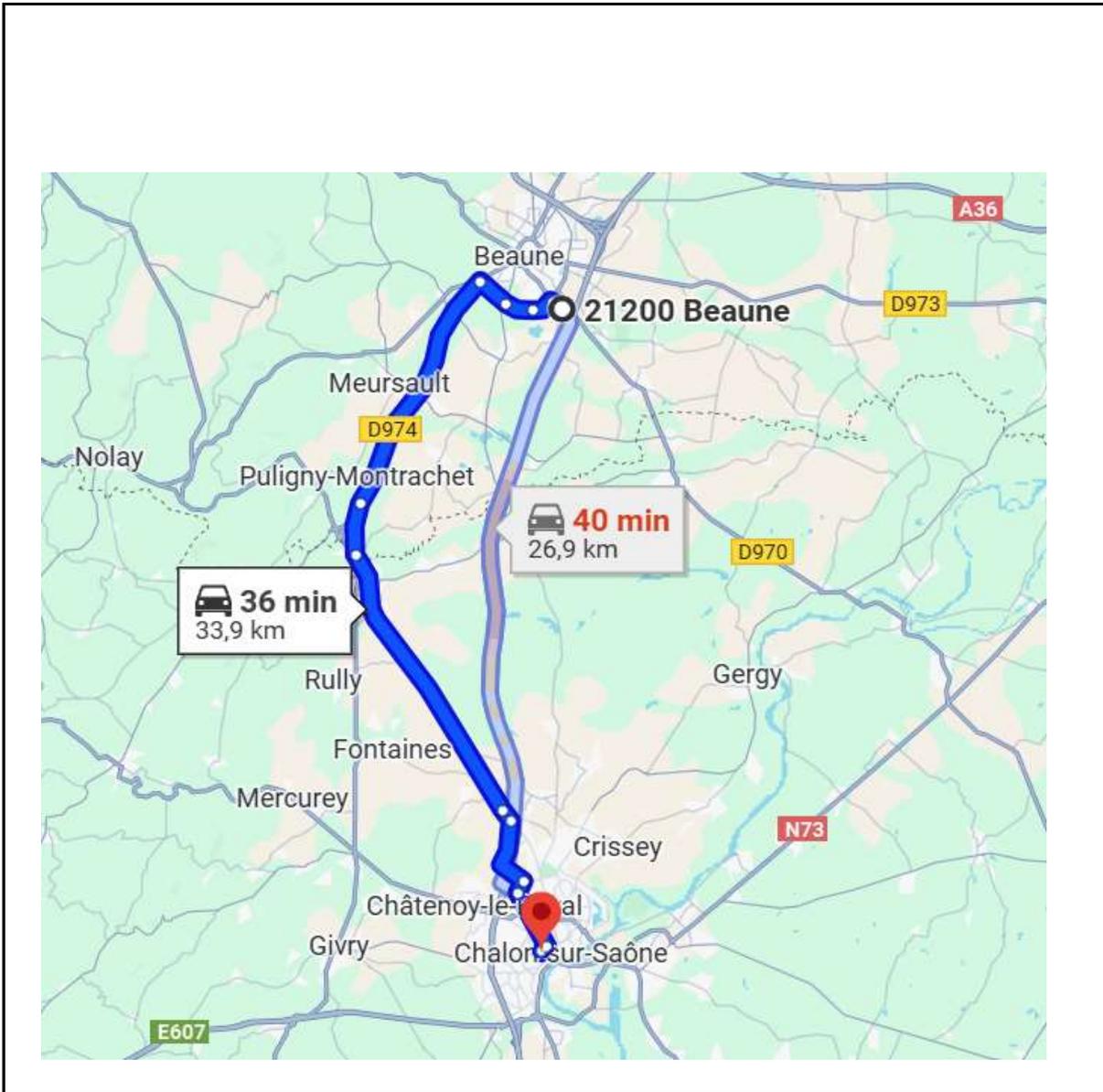
Partie 1 : éléments obligatoires (publiés sur le site de l'Autorité)

Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise	Flixbus France SARL
Raison sociale de l'entreprise	Flixbus France SARL
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports ¹	Licence Communautaire (pièce jointe)
Département d'établissement de l'entreprise	75009 Paris
Liaison déclarée	
<p>S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré • Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés • Diminution de temps de parcours d'au moins 10% • Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarés 	<p>1ere demande</p> <p>Non</p> <p>Non</p> <p>Non</p> <p>Non</p>
<p>Origine² de la liaison</p> <p>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</p>	<p>Beaune (Péage Sud)</p> <p>Aire de Péage de Beaune Sud 21200 Beaune</p> <p>Latitude 47.00318 - Longitude 4.854347</p>
<p>Destination³ de la liaison</p> <p>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</p>	<p>Chalon-sur-Saône (Bus Station)</p> <p>Gare Routière Avenue Georges Pompidou 71100 Chalon-sur-Saône</p> <p>Latitude 46.780992 - Longitude 4.844335</p>

Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce(s) jointe(s) n° 1 Nom(s) du(des) fichiers : Itinéraire Beaune (Péage Sud) - Chalon-sur-Saône (Bus Station)
Temps de parcours (en heures et minutes)	00h35
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire.	Pièce(s) jointe(s) n° 2 Nom(s) du(des) fichiers : Fréquence Hebdomadaire Beaune (Péage Sud) - Chalon- sur-Saône (Bus Station)

Itinéraire Beaune (Péage Sud) - Chalon-sur-Saône (Bus Station)

Itinéraire Beaune (Péage Sud) - Chalon-sur-Saône (Bus Station)



Pièce Jointe N° 2 :

Fréquence Hebdomadaire Beaune (Péage Sud) - Chalon-sur-Saône (Bus Station)

Fréquence Hebdomadaire Beaune (Péage Sud) - Chalon-sur-Saône (Bus Station)

Jour/Itinéraire	Départs de		Départs de	
	Beaune (Péage Sud) - Chalon-sur-Saône (Bus Station)		Chalon-sur-Saône (Bus Station) - Beaune (Péage Sud)	
	Horaire Dép	Horaire Arr	Horaire Dép	Horaire Arr
Lundi			04:20	04:56
Mardi				
Mercredi				
Jeudi	03:50	04:25		
Vendredi	03:50	04:25	04:20	04:56
Samedi	03:50	04:25	04:20	04:56
Dimanche	03:50	04:25	04:20	04:56
Offre par trajet	49	Places par bus, tous les jours	49	Places par bus, tous les jours

Nombre de trajet : 8
 Nombre de semaine : 52